

AVIS D'AUDIENCE SUR LES TARIFS

ENWIN Utilities Ltd. a présenté une demande pour augmenter ses tarifs de distribution d'électricité

La demande d'augmentation des tarifs est établie à l'aide d'une formule liée à l'inflation et approuvée par la CEO, ainsi qu'à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution. Si la demande est approuvée telle quelle, un client résidentiel type et un client de services généraux type de ENWIN Utilities Ltd. constateront l'augmentation suivante sur leur facture à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Client résidentiel (750 kWh)	2,71 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	7,92 \$ par mois

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

ENWIN Utilities Ltd. a également présenté une demande pour disposer d'un solde créditeur dans un compte de report et d'écart, y compris un compte qui est collectivement désigné comme les comptes du groupe 2.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention

d'y procéder. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2024-0019** pour :

- examiner la requête;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **20 septembre 2024** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

La CEO n'a pas l'intention de se pencher sur l'adjudication des frais pour cette audience.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

 1 877 632-2727 ATS : 1 877 632-2727

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

 oeb.ca/fr/participez

ENWIN Utilities Ltd.

 519 251-7300

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

 enwin.com